



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE L'INTEGRATION,  
DE L'IDENTITE NATIONALE ET DU DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE

Paris, le 18 juin 2009

Le ministre de l'immigration, de l'intégration, de  
l'identité nationale et du développement solidaire

à

Madame et Messieurs les Préfets de région  
Mesdames et Messieurs les Préfets de département

**Circulaire NOR IMIC0900070C**

**OBJET:** Prix de l'intégration et de soutien à l'intégration

**P.J. :** Une fiche technique. Fiches synthétiques de présentation des propositions

Pour la deuxième année et afin de valoriser les réussites en matière d'intégration des immigrés au sein de la société française et promouvoir des parcours personnels exemplaires, je décernerai à la rentrée 2009 le «prix de l'intégration et du soutien à l'intégration» institué par arrêté ministériel le 16 juin 2008.

Je souhaite remettre ces prix à 10 lauréats, sélectionnés par un jury national sur la base des propositions que vous m'aurez faites, dans les deux catégories suivantes :

- **prix de l'intégration décerné à des personnes physiques** pour l'exemplarité de leur parcours d'intégration quel qu'en soit le champ (économique, social, culturel, civique, sportif, etc.).
- **prix du soutien à l'intégration décerné à des personnes physiques ou morales** qui se sont illustrées pour accompagner, soutenir et favoriser la réussite de parcours d'intégration.

En effet, au cœur de la mise en œuvre des politiques d'intégration, vous êtes les mieux à même de déceler, en vous appuyant sur vos partenaires habituels en ce domaine, des situations exemplaires à travers des parcours individuels particulièrement réussis.

.../...

Vous êtes également les mieux positionnés pour identifier et mettre en valeur des personnes ou des structures qui ont activement participé à des actions de promotion de l'intégration dans le monde de l'entreprise, des associations, des institutions publiques et d'une manière plus générale au sein de la société.

Il convient ainsi de promouvoir ces actions et, par là même, de distinguer les personnes les plus méritantes. A cet effet, je vous demande de transmettre au ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire, pour le 17 août 2009, une proposition de candidature dans chacune des deux catégories mentionnées ci-dessus. Cette candidature sera accompagnée d'un dossier de présentation du parcours d'intégration de la personne ou de l'activité de l'organisme proposé.

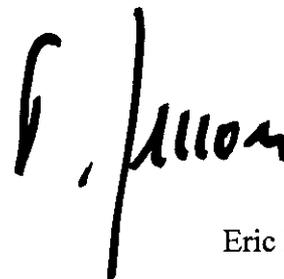
Vos propositions seront adressées au secrétariat du directeur de l'accueil, de l'intégration et de la citoyenneté (DAIC), 101, rue de Grenelle – 75323 PARIS CEDEX 07)

Selon la même procédure que celle instituée en 2008, un comité technique procédera à une première instruction des propositions de chaque département et à une présélection de dossiers qui seront soumis au jury du Prix de l'intégration qui choisira les lauréats.

Au-delà de cette initiative nationale, je souhaiterais que vous puissiez, selon les mêmes principes, mettre en place des actions de reconnaissance participant aux mêmes objectifs.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous remercie de votre engagement personnel et de l'intérêt que vous portez à cette démarche, à laquelle je tiens tout particulièrement.



Eric BESSON

## FICHE TECHNIQUE

### 1. Présentation du prix de l'intégration

Le ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire a créé un Prix de l'intégration par arrêté du 16 juin 2008. Le prix a été remis pour la première fois, le 3 juillet 2008, à 10 lauréats au titre de l'une ou l'autre catégorie suivante :

- **Prix de l'intégration** décerné à des personnes physiques ayant un parcours d'intégration particulièrement exemplaire : 5 personnes (dont 3 femmes et 2 hommes) relevant des départements de la Corrèze, de la Drôme, du Maine et Loire, du Pas de Calais et du Puy de Dôme
  
- **Prix du soutien à l'intégration** décerné à des personnes physiques ou morales qui se sont illustrées pour favoriser des parcours d'intégration de personnes étrangères ou issues de l'immigration : 4 organismes et un travailleur social, relevant des départements des Alpes maritimes, de l'Aude, des Bouches du Rhône, du Puy de Dôme et de la Haute Saône.

Ce prix a pour objectif, par l'exemplarité des parcours d'intégration sélectionnés et des actions de soutien distinguées, de mettre en exergue de nouveaux modèles d'intégration réussie et de promouvoir ainsi les meilleures pratiques dans ce domaine.

### 2. Critères de choix des dossiers

Il convient, pour être éligible au **Prix de l'intégration** :

- d'être majeur
- d'être de nationalité étrangère ou issue de l'immigration.
- d'être, s'agissant des personnes de nationalité étrangère, en situation régulière au regard du séjour en France,
- d'avoir un casier judiciaire vierge,
- d'avoir élaboré, construit ou accompli un projet ou parcours personnel exemplaire qui rayonne par son contenu et notamment du point de vue de son implication positive et réussie dans la vie économique, sociale, associative, civique, environnementale, culturelle ou sportive.

Il convient, pour être éligible au **Prix du soutien à l'intégration**:

- **Pour les personnes physiques:**
  - être majeur
  - disposer d'un casier judiciaire vierge.
  
- **Pour les personnes morales:**
  - avoir un fonctionnement en règle au regard des obligations fiscales, sociales et juridiques
  - s'être illustré par un soutien exemplaire ayant permis à des personnes étrangères ou d'origine étrangère d'avoir réussi leur parcours d'intégration dans l'un des domaines d'activités précités.

### 3. Modalité de sélection des candidats

Les préfetures sont en charge de proposer une candidature pour chacune des deux catégories de prix. Elles associeront leurs partenaires institutionnels, associatifs et leurs interlocuteurs de la société civile particulièrement impliqués dans les problématiques de l'accueil, de l'intégration et de la promotion de la diversité. Vous pouvez notamment vous appuyer sur le réseau territorial de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) et de l'Agence Nationale de la Cohésion Sociale et de l'Égalité des chances (ACSE).

Pour chaque proposition, il est demandé de résumer, en une **note synthétique d'une page** (annexe 1 et 2), le dossier et les motivations du choix effectué. Cette note doit être accompagnée d'un dossier présentant d'une façon plus détaillée, mais n'excédant pas 6 pages, la personne physique ou morale, son action et ce qui la distingue particulièrement. Les coordonnées du correspondant en préfecture devront figurer en accompagnement de la proposition.

Dans tous les cas de figure, les préfetures veilleront à recueillir l'accord explicite des personnes tant physiques que morales proposées.

La date limite de réception des dossiers à la DAIC est fixée au **17 août**. Un comité technique de présélection sera installé à la DAIC. Il sera composé notamment de représentants de l'OFII, de l'ACSE et de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration (CNHI).

Le comité technique de présélection établira une liste de quarante propositions (20 pour chaque catégorie). C'est cette liste qui sera soumise à l'appréciation du jury du Prix de l'intégration.

Le jury sélectionnera 5 lauréats pour chacune des catégories.

### 4. Calendrier

- 17 août : date limite d'envoi des dossiers de candidatures à la DAIC
- Début septembre : constitution du jury du prix de l'intégration
- Mi septembre : Réunion du comité technique de présélection
- Fin Septembre : Remise officielle du prix de l'intégration après la réunion du jury du Prix de l'intégration.

### 5. Dotation du prix

3 000 euros pour les personnes physiques

5 000 euros pour les personnes morales

**Fiche de présentation synthétique au titre du prix de l'intégration**

Cette page fait la présentation d'une manière synthétique de chacune des personnes proposée au titre du Prix de l'intégration ainsi que des raisons et de la motivation du choix effectué.

Cette page doit être accompagnée d'un dossier de présentation détaillée, n'excédant pas, si possible, 6 pages par proposition.

- **Nom de la personne proposée :**

- Coordonnées (adresse, email, téléphone)

- **Principales caractéristiques de la personne proposée :**

- **Principales raisons motivant la proposition faite :**

- **Nom et coordonnées de la personne chargée du dossier en préfecture :**

**Fiche de présentation synthétique au titre du Prix du soutien de l'intégration**

Cette page fait la présentation d'une manière synthétique de chacun des organismes ou personne physique proposé au titre du Prix de soutien de l'intégration ainsi que des raisons et de la motivation du choix effectué.

Cette page doit être accompagnée d'un dossier de présentation détaillée, n'excédant pas, si possible, 6 pages par proposition.

- **Nom de l'organisme ou de la personne physique proposé:**

- **Coordonnées (adresse, email, téléphone)**

- **Principales caractéristiques du dossier proposé :**

- **Principales raisons motivant la proposition faite**

- **Nom et coordonnées de la personne chargée du dossier en préfecture**